

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01554 Numéro SIREN : 822 052 734 Nom ou dénomination : A.D.C. Couverture

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2020 sous le numéro de dépôt 5495

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/5495

Déposant :

Nom/dénomination : A.D.C. Couverture

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 822 052 734

N° gestion : 2016 B 01554



Désignation de l'entreprise A.D.C. COUVERTURE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 32 RUE DE PARIS 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS															
SIREN 8 2 2 0 5 2 7 3 4															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2					
Exercice N clos le 31 12 2019															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	9 850	030	5 713	4 137						
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	9 850	048	5 713	4 137						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052								
		Marchandises *		060			062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		61 424	070		61 424						
		Autres * (3)		072		3 253	074		3 253						
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084		42 986	086		42 986							
	Charges constatées d'avance*		092		(55)	094		(55)							
Total II				096	107 608	098		107 608							
Total général (I + II)					110	117 458	112	5 713	111 745						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				20 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132										
	Report à nouveau				134				49 572						
	Résultat de l'exercice				136				23 904						
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142				93 475						
Provisions pour risques et charges				154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				713						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172	136			17 557						
REVENUS	Produits constatés d'avance				174										
	Total III				176				18 270						
Total général (I + II + III)					180				111 745						
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 750						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		(111)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A. D. C. COUVERTURE		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	215		214		
	Biens					
	Services*	217		218	209 161	
	dont export et livraisons intracommunautaires					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	209 161	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	11 015	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	30 816	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 323	244	2 145	
	Rémunérations du personnel*			250	89 507	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	44 737	
	Dotations aux amortissements*			254	2 422	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	259		262		
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*					
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	180 641	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	28 520	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290	(74)	
Charges exceptionnelles (VI)				300	324	
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					
dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	4 218	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	23 904	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	23 904	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	4 218			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Crédit report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col.1	352	28 122
				Déficit col.2		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1	370	28 122	
			Déficit col.2			



Procès-verbal de l'assemblée générale

Société par actions simplifiée unipersonnel

ADC COUVERTURE au capital de 20.000 €

Siège social : 32, rue de Paris à GRETZ ARMAINVILLIERS

N°SIRET 822.052.734.00016

Du 19 Juin 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le 19 juin

A 17 heures

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 20.000 euros, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Monsieur DUFOUR Arnaud est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 et affectation du résultat.
3. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
4. Quitus à la gérance. Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

Ses rapports ;

Les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe ;

Le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.



L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître. L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 23 904 euros, sont affectés comme suit

- dotation à la réserve légale : 2 000 (deux mille) euros ;
- dividende total revenant aux actionnaires : 10 500 (dix mille cinq cent) euros ;
- report à nouveau : 11 404 (onze mille quatre cent quatre) euros ;

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures, après signature du présent procès-verbal.

DUFOUR Arnaud
Le Président

